UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

LEADER

smdra
GAL VALLÉES DES GAVES

Comité de Programmation du 7 juillet 2011

Compte-rendu

Membres présents :

Collège public : Marie-Claude TOURREILLE, Joseph FOURCADE, Francis CAZENAVETTE, Régis BAUDIFFIER.

Nombre de présents : 4
Nombre de voix autorisées : 4

Collège privé : Pierre RODE, Alain PERAL, Chantal BOYRIE, Jean-Pierre CAZAUX, Bernard MOULES, Marcelle DUBRAY, Viviane RAILLE.

Nombre de présents : 7
Nombre de voix autorisées : 7

Assistaient également : Emmanuelle BEGUE (GAL), Sandrine LOPES (GAL), Céline FUSTIER (SIVOM Lourdes-Est), Frédéric HAMON (SYMIHL), Marc NONON (DDT), Céline PALMADE (Conseil Général).

Nombre de présents : 6

Nombre total de participants : 15

Membres ayant pris part au vote : 11

Le double quorum est atteint:

- **11 membres du Comité ayant voie délibérante sur 16 sont présents**
- **plus de 50% des membres présents appartiennent au collège privé**

M. Le Président, Jean-Pierre Artiganave, étant absent, le vice-Président, Monsieur Jean-Pierre Cazaux préside la séance.

M. Cazaux débute la séance après avoir constaté que le double quorum est atteint.

Le secrétariat du Comité est assuré par Sandrine Lopes et Emmanuelle Bégué du GAL.

1- Etat d'avancement du programme

a. Informations générales :

Les membres du Comité de Programmation sont informés de l'avancement du programme LEADER qui est aujourd'hui à mi-parcours.

Le rythme de programmation et de paiement du GAL est toujours dynamique :
- programmation de 41 % de l'enveloppe du GAL
- paiement de 10 %

L'avancement du programme du GAL est détaillé aux membres du comité :
- 29 projets ont été programmés pour un montant de 787 753.44 € ;
- 23 dossiers sont engagés ;
- pour les paiements, 7 dossiers sont soldés et 3 dossiers ont reçu des acomptes.

Le montant de l'enveloppe consommée est donc de 192 645,37 €.

Rappel de la programmation de mai :

Le Comité de Programmation du 24 mai 2011 avait obtenu le quorum et a abouti à la programmation de 5 dossiers pour un montant total de 176 109.34 €.

- Mesure 311 (diversification vers des activités non agricoles) :

. Rénovation de chambres d'hôtes à Betpouey (Mme Lassalle) : 2 823,46 €
. Création d'un gîte d'étape équestre et pédestre à Ouzous (M. Noguez) : 22 359,33 €

- Mesure 313 (tourisme) :
. Travaux de mise en accessibilité du centre thermoludique (Commune d'Argelès-Gazost) : 43 912 €. *L'engagement sera réalisé sous réserve de réception des éléments complémentaires demandés concernant les dépenses présentées.*

- Mesure 321 (services) :
. Création d'une annexe au centre de loisirs (Commune de Cauterets) : 50 000 €.
La commune de Cauterets a été habilitée par le Comité de programmation pour porter leur projet au titre de la mesure 321 (normalement réservée aux intercommunalités).

- Mesure 431 (animation du programme LEADER) :
. Assistance technique 2011 (SMDRA) : 57 014,55 €

Deux projets ont été programmés sous réserve pour un montant de 43 876.00 € :
- Mesure 313 (tourisme) :
. Création d'un sentier d'initiation au dessin (Commune de Barèges) : 38 376 €.
=> *programmé sous réserve de réception de l'arrêté de cofinancement régional.*

- Mesure 323-d (*animation des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) :*
. Animation des MAET pour la lutte contre la fermeture des milieux (Chambre d'Agriculture) : 5 500 € *Programmation sous réserve de la signature de l'avenant n°1 à la convention du GAL créant la mesure 323-d.*

Bilan de la répartition géographique des projets programmés :

Il a été présenté aux membres du Comité de Programmation, la répartition des 29 projets programmés sur le territoire :

Territoire	Nombre d'opérations	Subvention LEADER demandée	Répartition
Arrondissement	6	252 886 €	32 %
Canton d'Argelès-Gazost	9	297 706 €	38 %
Canton d'Aucun	2	18 974 €	2 %
Canton de Luz Saint-Sauveur	5	16 985 €	2 %
Canton de Lourdes Est	2	33 613 €	4 %
Canton de Lourdes Ouest et St-Pé	3	92 069 €	12 %
Ville de Lourdes	3	75 520 €	10 %
Total	*31*	*787 753 €*	*100 %*

b. Suivi financier global

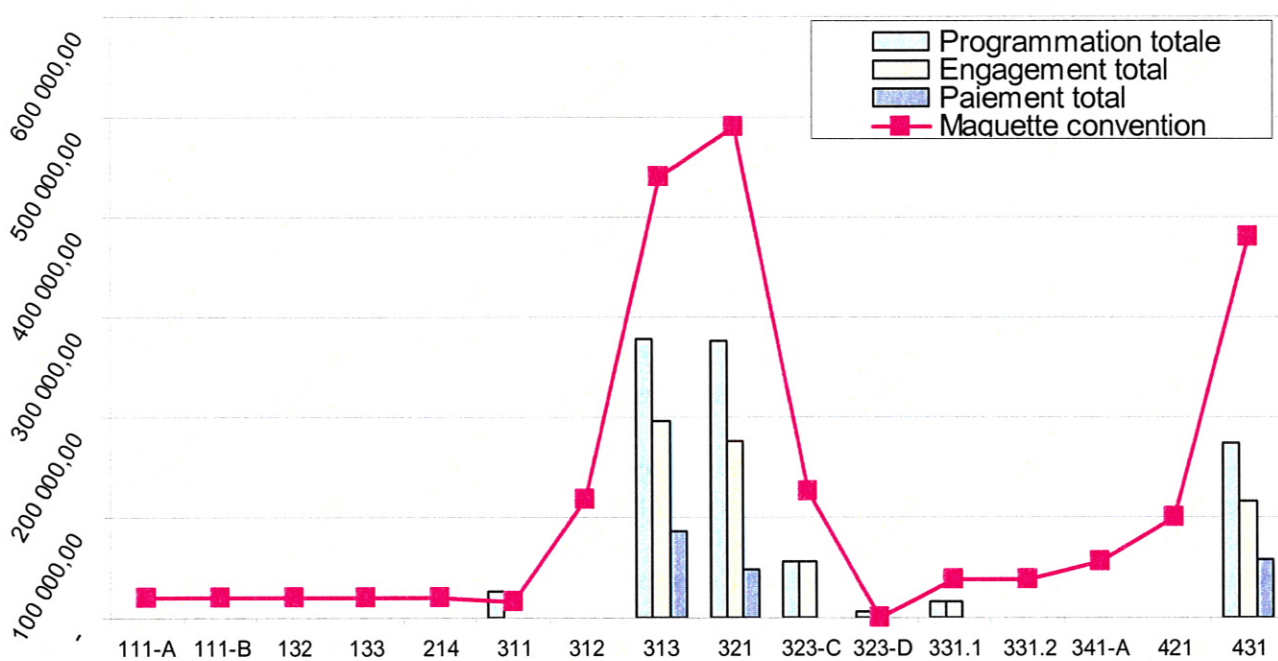

Ce graphique présente le cumul de la programmation depuis 2009, le niveau d'engagement des dossiers (qui permet la signature de la convention d'attribution avec le maître d'ouvrage) et le niveau des paiements.

La programmation est très forte sur les mesures de l'axe 3 et principalement sur les mesures concernant les activités touristiques (313) et les services (321).

Viennent ensuite les mesures concernant le diagnostic mené par la Chambre d' Agriculture sur les zones intermédiaires (323-C) et l'action de formation de l'ADEFPO en direction des acteurs du pôle touristique Val d'Azun-Argelès-Hautacam (331-1).

Les actions d'animation sont quant à elles programmées sur la mesure 431 annuellement.
Certaines mesures ne sont donc toujours pas mobilisées et la proposition d'avenant, présentée lors du comité du 25 mai et en cours de signature, permettra de recentrer la stratégie et l'enveloppe financière sur les mesures les plus pertinentes.

c. Le fonctionnement du programme :

- Suivi des procédures :

Pour fluidifier les procédures du programme entre les GAL, les DDT et l'ASP, les services de la DRAAF sont venus interroger l'équipe du GAL et du service référents de la DDT. Cela a permis de souligner certains points de difficultés et les améliorations attendues. Pour le GAL des Vallées des Gaves, les délais de traitement de dossier s'étant améliorés, c'est une action de coordination régionale qui a été demandée concernant l'interprétation des mesures du DRDR ou du PDRH et du décret d'éligibilité. Il s'agit de garantir un traitement équitable entre porteurs de projet dans toute la région.

- Evaluation du programme :

Afin de mettre en œuvre un référentiel régional d'évaluation de LEADER pour tous les GAL de Midi-Pyrénées, un groupe de travail animé par la DRAAF prépare des outils d'évaluation sur les aspects qualitatifs du programme. Il s'agit de compléter le rapport annuel d'avancement plus quantitatif. Les outils seront proposés en septembre afin de réaliser un premier bilan des programmes LEADER à mi-parcours, fin 2011. Cela permettra si besoin, de faire évoluer la stratégie ou le travail d'animation, l'organisation du GAL afin d'améliorer le fonctionnement du programme jusqu'en 2013.
Mais l'objectif final de cette évaluation est d'avoir des éléments de comparaison communs afin de démontrer en 2013 la pertinence de ces programmes sur nos territoires. Il s'agit de préparer dès aujourd'hui l'après 2013.
Marc Nonon, de la DDT, a d'ailleurs souligné l'importance de l'évaluation de chaque projet local afin de démontrer l'utilité du programme et ses effets positifs sur le territoire. C'est un effort qui est déjà réalisé par le GAL, par des entretiens d'évaluation après chaque projet où des indicateurs chiffrés sont remplis. Cela reste cependant complexe à mettre en œuvre (indicateurs souvent complexes pour les porteurs de projet). Le travail du groupe régional va permettre de faciliter cette démarche d'évaluation par projet.

- Ligne de partage LEADER / FEDER sur les pôles touristiques pyrénéens :

Un point réglementaire particulier a été présenté aux membres du comité de programmation afin de les alerter sur une difficulté que l'on pourrait rencontrer pour financer à l'avenir des projets touristiques situés sur les territoires des pôles.
La politique des Pôles Touristiques des Pyrénées a été initiée en 2000 dans le cadre de la convention interrégionale de Massif des Pyrénées. Le principe général de cette politique est de permettre aux partenaires concernés par l'aménagement touristique en zone de montagne, de s'associer pour élaborer ensemble des stratégies de développement. Cette politique est financée par les aides publiques des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe grâce à l'axe 5 interrégional du programme opérationnel de Midi-Pyrénées du FEDER.

Cinq sites sont concernés en Vallées des Gaves et ont signé une convention pour la période 2007-2013 :

- Argelès-Val d'Azun- Hautacam
- Cauterets – Pont d'Espagne
- Luz
- Gavarnie-Gèdre
- Tourmalet- Pic du Midi

La coexistence du FEDER et du programme LEADER sur les mêmes territoires et sur des thématiques proches pose un problème quant aux lignes de partage qui ont été définies par la DRAAF Midi-Pyrénées : le FEDER en matière touristique finance les démarches de pôle

touristique. Dès lors, ***tout projet inscrit sur un pôle touristique tend à être financé par du FEDER et n'est donc pas éligible au FEADER, ni au LEADER.***

Si le territoire applique strictement cette ligne de partage, un certain nombre de difficultés vont apparaître pour le financement de projets touristiques.
Certains projets sont inscrits sur les maquettes des pôles touristiques et ont sollicité une aide au titre de LEADER ; cela permet une diversification des ressources financières indispensables pour le développement touristique de ces territoires. Or, ces projets n'avaient pas fait l'objet de remarques particulières lors de leur instruction par les services de l'Etat. Il était même possible de découper un projet en plusieurs opérations afin de bénéficier sur une partie des dépenses du FEDER et sur une autre partie totalement distincte, du LEADER (notamment sur l'accessibilité aux personnes handicapées). Cette coexistence des deux fonds européens étaient d'ailleurs inscrite dans la convention du pôle touristique de Cauterets. C'est le cas également aujourd'hui dans les conventions des Grands Sites ou le FEADER et le FEDER peuvent intervenir.

Si le programme LEADER ne peut plus financer de tels projets, un grand nombre de projets vont voir leurs financements diminuer du fait de la diminution des crédits disponibles au titre du FEDER.

C'est un problème qui se pose dans d'autre territoire et notamment pour le GAL de Tarbes Haute-Bigorre, dont la ville de Bagnères-de-Bigorre appartient au pôle touristique de Tourmalet-Pic du Midi.

Au vu de ces éléments et des échanges avec la DDT, la DRAAF et le Ministère de l'Agriculture, il semble qu'une adaptation locale de cette ligne de partage soit envisageable dans le cadre du programme LEADER.

Il s'agit de mettre en avant notre rattachement au texte national (PDRH) pour la mesure tourisme et de justifier notre propre ligne de partage pour des raisons purement locales d'organisation et de ressources financières. Cela est d'autant plus justifié que la démarche LEADER est, comme il est précisé dans le document régional, « innovante » et laisse l'initiative de l'organisation des acteurs du territoire à un groupe d'action locale.

En outre, le contexte financier des aides locales n'allant pas en s'améliorant, il serait dommage pour notre territoire, dont l'activité économique est en grande partie assurée par le tourisme, d'inverser cette logique.

Nous devons considérer que les fonds européens LEADER et FEDER, interviennent en complémentarité et non en concurrence pour l'accompagnement des projets pertinents des pôles touristiques pyrénéens. Il a donc été proposé aux membres du comité d'envisager un courrier co-signé du Président du GAL, du Président du Pays et des représentants des cinq pôles touristiques adressé à la DRAAF sur ce point.

- Les membres du comité ont été informés des **projets qui ont été écartés avant d'être proposés à la programmation :**

- Commune de Saligos : rénovation d'un bâtiment public qui accueille une boulangerie. Inéligible sur la mesure 321 (services) : simple rénovation, commerce de proximité déjà existant.

- Ville de Lourdes : couverture de deux terrains de tennis. Inéligible sur la mesure 321 (services) : offre de service trop limitée, non essentiel.

- SIVOM du Pays Toy : étude de repositionnement et d'amélioration de la situation économique de l'abattoir du Pays Toy. Inéligible sur les mesures LEADER.

- Commune de Cauterets : projet de rénovation des vitrines et devantures des commerces dans le cadre d'une charte de qualité et ZPPAUP : inéligible sur la mesure 312 (aide directe aux commerçants) car secteur de forte concurrence sur la commune et absence de services réellement essentiels (fort aspect touristique).

d. Avancement des projets programmés :

Les projets récemment achevés :

- Création d'un terrain multisports à Poueyferré
- Création d'un espace intergénérationnel à Adé
- Mise en valeur du réseau de sentiers thématiques du Pays Toy (Com. Synd. de Barèges)
- Aménagement d'une itinérance douce à Saligos
- Création d'une aire de détente à Arrayou-Lahitte

Les autres dossiers sont en cours et certains seront terminés prochainement :

- Diagnostic sur les zones intermédiaires : la deuxième phase s'achève en juin 2011
- Création du centre de ressources multiservices de Lourdes : en cours d'achèvement
- Construction des locaux de l'ESAT à Argelès-Gazost : l'appel d'offre va être lancé
- Création d'un ponton pour pêcheurs handicapés à Lourdes : prévu pour cet été
- Formation-développement de l'ADEFPO : projet à mi-parcours.

2- Proposition d'avenant à la convention du GAL

Ce projet d'avenant vise à actualiser la stratégie du GAL par rapport aux évolutions des textes régionaux et nationaux, et par rapport à l'évolution des besoins du territoire. Ce ne sont, en grande partie, que des ajustements des dispositifs qui ne modifient pas la stratégie globale du programme LEADER en Vallées des Gaves.

Ces propositions de modifications ont déjà été validées par le comité de programmation le 24 mai 2011. Il s'agit de valider deux ultimes modifications avant signature : modifications de la mesure 313 et de la maquette financière.

a. Dernières modifications de la maquette financière :

Suite au comité de programmation du 24 mai, une modification doit être apportée à la maquette financière. En effet, l'animation des MAET par la Chambre d'Agriculture a permis d'aboutir à une liste définitive de contractants qui ont déposé leur dossier. L'enveloppe prévue initialement à l'avenant ne suffit pas pour couvrir tous ces projets. Le Parc National des Pyrénées s'étant engagé par délibération le 7 juin 2011 à cofinancer cette mesure, le GAL doit disposer des crédits suffisant pour intervenir sur cette action. L'enveloppe pour la mesure 214.I-3 doit donc être de 34 100 €.

D'autre part, l'enveloppe destinée à l'animation des MAET, pour la nouvelle mesure de la convention du GAL (323-D) doit également être augmentée pour pouvoir cofinancer les diagnostics de parcelles qui ont été réalisés. L'enveloppe prévue est de 7 800 €.

Ces modifications ont été effectuées en diminuant très légèrement les enveloppes des mesures tourisme et services.

Mesures		Maquette initiale	*Mouvements*	Maquette modifiée
DRDR 111A & 111 B	Formation et diffusion auprès des actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaires	40 200		40 200
DRDR 132	Formation des acteurs aux démarches qualité	19 800	*-19 800*	-
DRDR 133	Information et promotion des produits qualités	19 800	*-19 800*	-
DRDR 214-I.3	Aménagements agri-environnementaux en zones intermédiaires	19 800	*+ 14 300*	34 100
DRDR 311	Diversification vers des activités non agricoles	16 500	*+ 63 500*	80 000
PDRH 312	Aide à la création & développement de micro-entreprises	117 830	*-37 830*	80 000
PDRH 313	Promotion des activités touristiques	440 367	*+ 20 900*	461 267
PDRH 321	Service de base pour l'économie et la population rurale	489 867	*+ 21 030*	510 897
DRDR 323-C	Préservation du patrimoine : zones intermédiaires	126 000		126 000
DRDR 323-D	Mise en œuvre des MAET	-	*+ 7 800*	7 800
DRDR 331.1 & 331.2	Formation et information des acteurs économiques & égalité des chances	75 300		75 300
DRDR 341-A	Acquisition de compétences pour l'élaboration et la mise en œuvre de Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	55 500		55 500
DRDR 421	Coopération	100 100	*-50 100*	50 000
DRDR 431	Ingénierie, gestion et animation de Leader	380 266		380 266
	Total	1 901 330	*127 530*	1 901 330

b. Dernières modifications de la mesure tourisme (313) :

Trois précisions supplémentaires sont ajoutées avant la signature de l'avenant afin de permettre à de nouveaux projets touristiques de bénéficier du programme :

- sur les actions visant à développer l'offre d'**hébergement** : modernisation, extension et réhabilitation d'hébergements pour hôtels, auberges de jeunesse, gîtes d'étape, gîtes de groupe, meublés touristiques, chambres et tables d'hôtes, hôtellerie de plein air

- sur les **itinéraires, routes thématiques** : conception, animation, signalétique de routes thématiques ; équipements de circuits de randonnée, instruments de découverte de site naturels : itinéraire découverte thématique, voie verte…

- Pour les **actions de communication et promotion**, une précision est ajoutée : les actions de communication, promotion, signalisation, viseront à promouvoir les activités touristiques, c'est-à-dire valoriser ou faire connaître les activités ou ressources qui servent de support au tourisme.

3- Présentation de projets en cours de réflexion

Les projets en cours de dépôt ou en cours de réflexion sont présentés aux membres du Comité de Programmation.

- **Mesure 214-I.3 : Mesures agro-environnementales :**
  . Actions d'ouverture des milieux et de maintien de l'ouverture: 23 contractants vont s'engager dans cette mesure, ce qui correspond à 64 ha au total répartis de moitié entre la mesure pour l'ouverture et celle pour le maintien.

- **Mesure 313 : promotion des activités touristiques :**

  . Autres pontons pour pêcheurs handicapés (Lau-Balagnas; SIVOM du Labat de Bun)
  . Création d'une marque et d'une identité visuelle pour les fromagers du Val d'Azun (GDA du Val d'Azun)

- **Mesure 321 : services essentiels :**

  . Création d'une microcrèche de Pierrefitte-Nestalas: attente plan de financement
  . Création d'un lieu de vie social et intergénérationnel à Jarret : autre projet sur le Pays de Lourdes
  . Création d'une salle éducative et sportive à Lourdes : attente du cofinancement
  . Travaux de rénovation du gymnase de Luz

- **Mesure 341-A : développement de la filière forêt-bois :**

  . Etude des potentialités de la filière en Vallées des Gaves (Pays)

- **Coopération :**

  Des pistes de coopération interGAL seront proposées lors du prochain comité de programmation. Projets en lien avec la stratégie du GAL : tourisme, services, agriculture de montagne…

4- Dossiers proposés à la programmation

Un dossier est à reprogrammer : l'animation des MAET pour une modification de montant total. Neuf dossiers sont proposés à la programmation. Ces dossiers ont été instruits par la DDT et analysés par le Comité Technique du GAL.

10 dossiers présentés :

FICHE PROJET 1

Intitulé projet : Animation des MAET pour la lutte contre la fermeture des milieux

Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture

Mesure concernée : 323-d

Description du projet :

Ce projet avait déjà été programmé le 24 mai mais depuis le montant global du projet ayant augmenté, il est proposé de le programmer à nouveau. Le nouveau montant de dépenses présentées englobe la réalisation des diagnostics parcellaires obligatoires pour la mise en œuvre des contrats MAET. Le montant du dossier passe de 10 000 € à 13 600 €.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 13 600 €
- Contreparties publiques : autofinancement
- Montant du FEADER demandé : **7 480.00 €.**

Avis de la DDT : favorable

Avis du comité technique : favorable

Décision du CP : favorable (M. Cazaux retiré du vote). Ce projet est programmé sous réserve de la signature de l'avenant n°1 à la convention du GAL.

FICHE PROJET 2

Intitulé projet : Mise en place d'une signalétique touristique et évènementielle à Cauterets

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Haut Lavedan

Mesure concernée : 313

Description du projet :

Le présent projet consiste en la mise en place d'une signalétique sur le territoire de Cauterets, à l'instar des réalisations déjà effectuées par le SYMIHL sur le reste du canton d'Argelès-Gazost, opération pilote et qui fait désormais référence au niveau départemental.

Cette opération vise à l'amélioration de l'accueil, de l'image et du confort pour les usagers, ainsi qu'à la préservation des paysages et la valorisation du cœur de village, en parallèle avec l'instauration d'une ZPPAUP par la Commune.

Concrètement, l'opération repose sur plusieurs actions complémentaires :

- une étude préalable, de définition du projet
- la mise en place des ensembles de signalétique touristique,
- la mise en place de RIS (Relais Informations Services),
- l'installation de dispositifs de communication événementielle : kakémonos, panneaux d'affichage libre, écrans numériques, site Internet...

Il est précisé que cette action est mise également en cohérence avec la politique des Grands Sites à laquelle Cauterets participe.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 301 842.00 €
- Contreparties publiques : Région : 23,4 %, Département : 18 %, Parc National : 13 %
- Montant du FEADER demandé : **46 949.02 €.**

Avis de la DDT : favorable

Avis du comité technique : favorable. Démarche exemplaire et innovante ; c'est un projet global et structurant pour une grande partie du territoire du GAL. Ce projet répond à un objectif de développement d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement, en limitant une pollution souvent peu prise en compte : la pollution visuelle.

Décision du CP : favorable sous réserve de la réception de l'arrêté de cofinancement régional.

FICHE PROJET 3

Intitulé projet : Création d'un espace sportif intercommunal à Ger

Maître d'ouvrage : Commune de Ger

Mesure concernée : 321

Description du projet :

A proximité immédiate de la Voie Verte des Gaves, des terrains de football existants et des sentiers partant vers les sailhets du Gave de Pau, la commune de Ger souhaite créer un espace sportif pour les associations locales et intercommunales, accessible aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, la commune répondra à la demande existante et développera les activités sportives, ludiques et de détente pour la vallée du Castelloubon, la vallée de Batsurguère, et le secteur Davantaygue nord.

Cet espace se traduira par la construction d'un bâtiment permettant d'améliorer les conditions d'accueil des manifestations sportives ou d'autres évènements sur le territoire. Il permettra de recevoir des manifestations et activités des associations, permettra d'avoir les conditions minimum pour l'organisation de réunions, séances de formation...Un local de rangement du matériel sera également disponible pour les associations intercommunales. Ce bâtiment aura une ossature bois afin de s'intégrer parfaitement dans l'espace rural environnant. Les conditions d'accès à ce bâtiment pour les personnes à mobilité réduite seront respectées.

La commune souhaite également aménager, sur le même site, un terrain de tennis suite à la création d' l'association « Tennis Club du gave ». Ceci permettra une diversification des pratiques sportives de ce site déjà dédié à plusieurs autres activités sportives : football, voie verte, randonnées....

A terme, la commune souhaite faire des aménagements spécifiques, tels que l'installation d'une aire de jeux pour enfants, d'un boulodrome, d'une voie d'accessibilité vers la voie verte afin de compléter l'offre de loisirs proposés sur ce site.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale des 4 communautés de communes rurales du Pays de Lourdes qui ont réalisé un diagnostic social. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de ce territoire d'amélioration des services à la population ; la commune de Ger propose ici le volet sportif de ces services.

Il est rappelé aux membres du Comité de Programmation que la mesure 321 (services à la population rurale) n'est éligible qu'aux porteurs de projet intercommunaux. Cependant, par exception, il est possible qu'une commune porte un tel projet **si le Comité de Programmation habilite cette commune** pour cela.

Cette « habilitation » concerne notamment les projets d'intérêt communautaire qui ne peuvent pas être portés par des intercommunalités quand elles n'ont pas les compétences adaptées. La Communauté de Communes du Castelloubon a délibéré favorablement pour soutenir ce projet et pour justifier le portage communal. Le travail de concertation et de mise en cohérence réalisée avec les intercommunalités et les projets de Jarret et de Lézignan appuient également l'intérêt intercommunal du projet.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 179 728.95 € HT
- Contreparties publiques : Région : 10 %, Département (FAR): 17 %, CPT Pays : 7,5 %
- Montant du FEADER demandé : **50 000 €.**

Avis de la DDT : favorable

Avis du comité technique : favorable. Ce projet répond à un besoin avéré du territoire, souligné par le diagnostic social. Il répond également à la stratégie du GAL à plusieurs titres : maintien de la population par l'amélioration des services, promotion d'activités sportives auprès des jeunes, concertation et partenariat.

Décision du CP : favorable (M. Fourcade retiré du vote)

FICHE PROJET 4

Intitulé projet : Création d'un gîte de randonnée à Sers

Maître d'ouvrage : Jean-Louis NOGUERE

Mesure concernée : 311

Description du projet :

L'objectif de ce projet est de créer un gîte de randonnée dans une grange qui est actuellement inutilisée. Ce projet permettra de développer l'activité d'agro-tourisme déjà initié avec une crêperie.

Cette grange se situe à un endroit très fréquenté par les randonneurs : à proximité de la Croix de Saint-Justin, chemin de déviation du GR10. La grange réaménagée proposera un accueil de qualité aux randonneurs de passage.

Ce gîte sera situé sur les terres agricoles de l'exploitant à proximité de la crêperie qui fonctionne en saison estivale. Le terrain à côté de la grange reste un pré de fauche. Ce gîte sera couplé à un espace hébergement de plein air qui sera labellisé Rando Accueil (Rando Toile) pour permettre aux randonneurs une étape de nuit.

Les travaux (menuiserie, sanitaire, gros œuvre, électricité, maçonnerie, charpente...) consisteront à aménager :

- au rez-de-chaussée : un séjour avec espace cuisine et une salle d'eau pour le gîte et un sanitaire double réservé aux campeurs
- au 1er étage : 8 couchages + un lavabo et toilettes

Les travaux permettront également d'aménager les abords du gîte par la réalisation d'une clôture en schistes, en cohésion avec l'environnement naturel.

Ce gîte va adhérer au réseau « Rando Accueil » en tant que rando gîte : c'est une marque nationale qui regroupe des hébergements proposant des prestations et des services de qualité adaptés aux loisirs de nature. Le rando gîte est traditionnellement conçu pour l'accueil des randonneurs itinérants, il répond le temps d'une étape ou d'un court séjour aux besoins des amateurs de balade, de nature et de découverte. Il doit être situé sur ou à proximité des circuits de randonnée. Ce réseau offre une dynamique régionale puisque les hébergements sont en réseau à l'échelle du territoire. Quatre gîtes sont labellisés en Hautes-Pyrénées : à Germ-Louron, Barèges, Sazos et Cauterets.

Mme Viviane Raillé a souhaité apporter une correction à la présentation : le CAUE a été consulté sur un projet de réaménagement agricole de la grange et non sur un projet d'aménagement en gîte.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 142 453.61 €
- Contreparties publiques : Département (FDT): 12,84 %
- Montant du FEADER demandé : **22 359.33 €.**

Avis de la DDT : favorable

Avis du comité technique : favorable. Ce projet correspond à la volonté du GAL de soutenir l'activité agricole en permettant le lien avec l'activité touristique mais aussi en promouvant les activités de pleine nature, les modes de déplacement doux.

Décision du CP : favorable sous réserve de l'obtention de l'aide du Conseil général (passage en commission le 8 juillet 2011).

FICHE PROJET 5

Intitulé projet : Accompagnement des exploitants agricoles transhumants et des collectivités territoriales des Vallées des Gaves pour la gestion des espaces agropastoraux

Maître d'ouvrage : Chambre d'Agriculture

Mesure concernée : 323-C

Description du projet :

Dans la suite du diagnostic mené depuis 2009, la Chambre d'Agriculture poursuivra son projet sur le territoire comme suit :

- 1er semestre 2011 (financement acquis) :
- lancement animation val Azun et Pays Toy,
- lancement diagnostic Canton d'Argeles Gazost.

2nd semestre 2011 :
- poursuite des animations Val Azun et Pays Toy
- finalisation du diagnostic Canton d'Argeles et définition des actions à conduire

Année 2012 :
- synthèse de diagnostic
- animation plan d'actions sur les cantons d'Aucun, Luz et Argeles
- recherche des synergies d'actions entre cantons
- animation d'actions transversales fôret-tourisme...

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 71 200.00 €
- Contreparties publiques : Etat (PSEM): 36 %
- Montant du FEADER demandé : **31 328 €.**

Avis de la DDT : favorable. Cependant, il est proposé de le programmer sous réserve de la signature de la convention d'attribution de l'Etat (en cours).

Avis du comité technique : favorable. Ce projet qui poursuit la démarche initiée en 2009 et qui va permettre de déterminer des actions prioritaires à mettre en œuvre pour assurer une gestion équilibrée de ces espaces.

Décision du CP : favorable sous réserve de la signature de la convention d'attribution des crédits Etat (M. Cazaux retiré du vote).

FICHE PROJET 6

Intitulé projet : Traduction des outils de communication communs aux Vallées des Gaves

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves

Mesure concernée : 313 : promotion des activités touristiques

Description du projet :

Les sites prestigieux ou à forte notoriété des Vallées des Gaves drainent une clientèle étrangère nombreuse. L'enjeu est de capter cette clientèle et de lui faire découvrir une offre touristique globale à l'échelle des Vallées des Gaves et de la sensibiliser à la découverte patrimoniale naturelle, culturelle et identitaire des Pyrénées.

Ce projet vise la déclinaison en langues étrangères des outils de communication touristiques communs du Pays à savoir : le guide du patrimoine naturel ; le guide du patrimoine culturel ; la brochure guide pratique des Vallées des Gaves et le document promotionnel cyclo. Les outils de communication ainsi traduits permettront aux visiteurs étrangers de découvrir le patrimoine naturel et culturel des Vallées des Gaves avec différentes approches : diversité, richesse mais aussi fragilité. Ils inviteront également les visiteurs à sortir des sentiers battus, à découvrir des sites moins connus pourtant mis en valeur et à appréhender la destination Vallées des Gaves comme une multi destination accessible, orientée à la fois famille, sportive, culturelle, « soft »et bien-être.

Ces outils résultent du travail en réseau concerté des Offices de tourisme du territoire et répondent ainsi à leurs manques et demandes en termes d'outils de communication communs.
Dans le cadre de son projet de tourisme responsable, le Pays des Vallées des Gaves a fait le choix du développement des loisirs et formes de mobilité doux. Par la valorisation des sentiers d'interprétation dans ces outils, les visiteurs seront incités à découvrir à pieds les Vallées des Gaves, ou encore à vélo, limitant ainsi la pression anthropique sur le milieu naturel.

Au travers ce projet orienté vers les clientèles étrangères le Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves a pour but :

- la mise en réseau de l'offre de découverte patrimoniale et la valorisation des sites plus intimistes,
- la circulation des visiteurs sur l'ensemble du territoire : meilleure gestion des flux,
- le développement des modes de circulation doux et valorisation de l'activité cyclo,
- le développement du tourisme d'intersaison,
- la sensibilisation à la protection environnementale.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 16 010.75 €
- Contreparties publiques : Département (FDT): 19 %, Parc National : 30 %
- Montant du FEADER demandé : **3 355.09 €.**

Avis de la DDT : non instruit (projet reçu le jour même du comité)

Avis du comité technique : favorable. Ce projet qui répond à la stratégie du GAL qui vise à désenclaver les vallées en favorisant leur accessibilité et la mobilité de la population touristique ; c'est un projet de valorisation du territoire sous tous ses aspects. C'est également un projet qui répond à une volonté de développer les modes de déplacements doux.

Décision du CP : favorable sous réserve de de l'instruction par les services de la DDT et de l'obtention de l'aide du Conseil général (passage en commission le 8 juillet 2011) (M. Cazenavette retiré du vote)

FICHE PROJET 7

Intitulé projet : Amélioration de l'offre vélo et VTT des Vallées des Gaves

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays des Vallées des Gaves

Mesure concernée : 313 : promotion des activités touristiques

Description du projet :

L'enjeu majeur qui anime le territoire aujourd'hui est de valoriser les pratiques cyclistes et d'impulser une dynamique de « Destination Vélo » des Vallées des Gaves afin de conforter la clientèle existante et d'attirer de nouveaux visiteurs sur le territoire. En se servant de l'attractivité certaine du territoire ainsi que de la mise en réseau des acteurs touristiques (offices de tourisme, hébergeurs, ...), le Syndicat Mixte du Pays des vallées des Gaves souhaite faire du territoire un pôle d'excellence d'accueil des cyclistes.

Après concertations et échanges, il a donc été proposé aux territoires d'équiper leurs cols de bornes de chronométrage permanent Timtoo. Ce projet consiste à équiper les cols mythiques des Vallées des Gaves de bornes de chronométrage permanent afin de permettre aux cyclistes de connaître leur temps d'ascension des cols.

En ce qui concerne le VTT, une volonté émise par le Syndicat du Pays, au sein de la commission vélo du 3 novembre 2010, aborde la mise en réseau des gestionnaires de remontées mécaniques en vallées des Gaves et la mise en place d'une démarche commune autour du VTT. Après une réunion d'un groupe de travail autour de cette thématique, le 28 avril dernier, réunissant le Pic du Jer, Espace Cauterets, l'OT de Barèges et le Pic du Midi, les acteur se sont entendus autour d'un projet commun de carte privilège dont le principe serait de faire circuler la clientèle entre les stations et d'associer divers partenaires (locations de cycles, OT).

A travers la mise en place de bornes de chronométrage permanent sur les grands cols, ou encore d'une carte privilège pour les vététistes, c'est la valorisation de la clientèle « Vélo » qui est recherchée. La mise en réseau des différents acteurs du territoire est à l'origine de ces projets et se veut être une démarche à maintenir dans les années à venir. Plusieurs objectifs ressortent de ces opérations notamment :

- le développement de l'offre vélo
- la circulation des visiteurs sur l'ensemble du territoire : meilleure gestion des flux,
- le développement des modes de circulation doux,
- le renforcement de l'identité du territoire, de son image,
- le développement du tourisme d'intersaison,
- la dynamique autour du montage de produits Vélo,
- attirer de nouveaux clients sur le territoire et conforter ceux qui le fréquentent

=> *Les bidons promotionnels et le fonctionnement du site Internet ne sont pas éligibles et ont été exclus de l'assiette LEADER.*

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 19 544 €
- Contreparties publiques : Département (FDT): 15,6 %
- Montant du FEADER demandé : **7 433.36 €.**

Avis de la DDT : non instruit (projet reçu le jour même du comité)

Avis du comité technique : favorable. Ce projet qui répond à la stratégie du GAL qui vise aider à l'aménagement et à la promotion des circuits vélos et itinéraires de découverte. Ce projet a une forte valeur touristique puisqu'il permet une découverte du territoire, la promotion des modes de déplacements doux et il diversifie l'offre touristique du territoire.

Décision du CP : favorable sous réserve de de l'instruction par les services de la DDT et de l'obtention de l'aide du Conseil général (passage en commission le 8 juillet 2011) (M. Cazenavette retiré du vote)

FICHE PROJET 8

Intitulé projet : **Création d'une épicerie sociale et solidaire**

Maître d'ouvrage : **Ville de Lourdes**

Mesure concernée : 321 : services

Description du projet :

L'Epicerie Solidaire est un outil de travail social qui permet l'accompagnement des publics en difficulté en promouvant l'autonomie et la dignité des personnes.

Après contractualisation avec une assistante sociale pour une durée déterminée, les bénéficiaires de l'Epicerie Solidaire, (une trentaine de familles en file active), pourront accéder à l'achat de produits alimentaires variés et de qualité, ainsi que de produits d'hygiène.

Le coût de ces denrées à prix minoré permettra de dégager, pour ces familles, une marge financière qui sera utilisée pour réaliser le projet inscrit dans leur contrat, le but étant d'être dans un accompagnement social éducatif et budgétaire.

Parallèlement, cet outil innovant propose à ce même public des actions collectives en partenariat non seulement avec des acteurs institutionnels mais également avec des associations caritatives, sportives et culturelles, qui complètent le travail individuel et ce, afin de diversifier les modalités d'intervention sociale.

L'objet de cette demande concerne les travaux d'aménagements des locaux qui accueilleront cette épicerie. La ville de Lourdes prendra en charge les travaux puis mettra les locaux à disposition du CCAS.

L'Epicerie sera organisée comme une épicerie traditionnelle, avec sa caisse, ses rayonnages, ses vitrines réfrigérées et ses présentoirs à fruits et légumes. Un espace « enfants », avec tapis de jeux, lectures, coloriages, sera aménagé. La disposition des produits mis en rayon, les espaces de circulation entre les gondoles ainsi que le passage en caisse seront étudiés de manière à être complètement accessibles aux personnes handicapées.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 45 720 €
- Contreparties publiques : autofinancement : 36 %
- Montant du FEADER demandé : **20 116.80 €.**

Avis de la DDT : en cours d'instrution.

Avis du comité technique : favorable. Ce projet innovant propose une solution d'insertion sociale durable. La concertation et le partenariat avec tous les acteurs locaux concernés par l'insertion ont été mis en œuvre très en amont du projet. C'est une expérimentation locale qui pourra être reproduite sur le territoire. Cependant, il est proposé d'ajourner ce dossier qui n'est pas complet car les devis n'ont pas pu être transmis avant le comité de programmation.

Décision du CP : **ajourné (M. Tourreille retirée du vote).**

FICHE PROJET 9

Intitulé projet : Création d'une maison de rencontres culturelles

Maître d'ouvrage : Commune de Lézignan

Mesure concernée : 321 : services

Description du projet :

La commune de Lézignan dispose d'un bâtiment au cœur du village actuellement utilisé à l'occasion de diverses manifestations une vingtaine de jours par an (réunions associations, spectacles, locations privées…). La commune souhaite aujourd'hui procéder à une utilisation plus intéressante de cette structure considérant l'intérêt esthétique du site, la capacité d'accueil possible et la situation privilégiée concernant l'accessibilité. La structure envisagée serait susceptible d'accueillir diverses réunions régulières (assemblées générales, journées de formation, manifestations culturelles, colloque, mini-congrès…). La commune désire s'appuyer sur les atouts locaux en termes d'hébergements et de loisirs de proximité afin de viabiliser l'activité de cette structure et pérenniser sa fréquentation (présence de gîtes ruraux, circuits de randonnée, tourisme lourdais…).

En effet, la commune veut mettre en avant et développer une série de services associés à cette maison de rencontres culturelles (hébergements, loisirs, restauration sur place). La création de cette structure permettra la création d'emplois locaux.

Les dépenses de VRD ont été exclues du montant éligible ; les cofinancements sont donc proratisés.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 480 000 € (coût éligible à 440 000 €)
- Contreparties publiques : Région : 6 %, Département (FAR): 15 %, CPT Pays : 10 %
- Montant du FEADER demandé : **50 000 €.**

Avis de la DDT : instruction en cours

Avis du comité technique : favorable avec réserves. Le comité a souligné les incertitudes quant au fonctionnement de ce projet, à sa programmation et son utilisation régulière. Cela risque en effet de créer des difficultés financières pour la commune, vu la part importante d'autofinancement. De plus, même si ce projet vise à développer un service à la population, les actifs visés par ce projet ne sont pas une population prioritaire de la stratégie du GAL. Cependant, il est proposé d'ajourner ce dossier qui n'est pas complet car la région doit programmer ce dossier lors de sa commission d'octobre.

Décision du CP : **ajourné**

FICHE PROJET 10

Intitulé projet : Travaux de mise en accessibilité de la piscine municipale de Luz-Saint-Sauveur

Maître d'ouvrage : Commune de Luz Saint-Sauveur

Mesure concernée : 313 : promotion des activités touristiques

Description du projet :

La commune de Luz Saint Sauveur située dans les Hautes-Pyrénées, à 750 m d'altitude, compte 1100 habitants. La piscine est un équipement sportif construit en 1967 et mis en exploitation en 1968. La commune a en charge l'entretien et le fonctionnement de la piscine municipale. Celle-ci est ouverte du 1er juin à la fin de la première semaine de septembre.

Cette piscine estivale est composée de : un bassin sportif, in bassin d'apprentissage, une pataugeoire ; des grandes plages engazonnées entourent les bassins. Un bâtiment abrite en rez-de-chaussée la banque d'accueil de la clientèle, un vestiaire surdimensionné, des cabines de déshabillage, des sanitaires et des douches collectives (hommes et femmes). Le local technique est situé en sous-sol. Il n'y a pas de galeries techniques. Une buvette, bâtiment en dur mais très sommaire pour la restauration de la clientèle, est située à côté du grand bassin sur la pelouse.

A l'heure actuelle on comptabilise près de 10 000 entrées. La fréquentation touristique est en baisse : manque d'attractivité des équipements pour le public adolescent, réalisation de piscines dans les campings.

L'objet du présent dossier vise à rendre cet équipement touristique accessible à une clientèle à mobilité réduite.

Plan de financement :

- Coût total de l'opération (HT) : 178 810 €
- Contreparties publiques : Région : 15 %
- Montant du FEADER demandé : **50 000 €.**

Avis de la DDT : instruction en cours

Avis du comité technique : favorable avec réserves. Ce projet répond à un des axes principaux de la stratégie du GAL qui concerne l'accessibilité de tous aux équipements touristiques. Il permet de créer un plus-produit pour le territoire et de diversifier l'offre touristique accessible à tous. La seule réserve émise par le comité est le fait que la commune n'envisage pas de demander la labellisation Tourisme et Handicap. Cependant, il est proposé d'ajourner ce dossier qui n'est pas complet car il est toujours en cours d'instruction à la région.

Décision du CP : ajourné

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Président de séance du comité
M. Jean-Pierre CAZAUX

Récapitulatif de la programmation du 7 juillet 2011:

Intitulé du projet	Leader demandé	Accepté	Sous réserve	Ajourné	**Leader attribué**
Animation des MAET (Chambre d'Agriculture) _ 323-D	7 480.00 €		X		7 480.00 €
Mise en place d'une signalétique touristique et évènementielle à Cauterets (SYMIHL) _ 313	46 949.02 €	X			**46 949.02 €**
Création d'un espace sportif intercommunal (Commune de Ger) _ 321	50 000.00 €	X			**50 000.00 €**
Création d'un gîte de randonnée à Sers (M. Noguère) _ 311	22 359.33 €		X		22 359.33 €
Gestion des espaces agro-pastoraux (Chambre d'Agriculture) _ 323-C	31 328.00 €		X		31 328.00 €
Traduction des outils de communication (Pays) _ 313	3 355.09€		X		3 355.09€
Amélioration de l'offre vélo (Pays) _ 313	7 433.36 €		X		7 433.36 €
Création d'une épicerie sociale et solidaire (Ville de Lourdes) _321	20 116.80€			X	
Création d'une maison de rencontres culturelles (Commune de Lézignan) _ 321	50 000.00 €			X	
Travaux de mise en accessibilité de la piscine (commune de Luz Saint-Sauveur) _ 313	50 000.00 €			X	
Total programmation	*289 021.60 €*				**96 949.02 €**
				Total programmation sous réserve (à valider lors d'un prochain comité) *289 021.60 €*	71 955.78 €